AUTRES ÉVÉNEMENTS- AUTRES ÉVÉNEMENTS

MIS À JOUR LE 16/03/2026

Appel à candidatures ANSM visant à recruter des experts externes siégeant au sein des comités scientifiques permanents

Du 14 mars 2023 au 2 mai 2023

Actualisation du 03 mai 2023

L'appel à candidature a été clôturé le 02 mai 2023

Pour être étudié, le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

1. Formulaire de candidature
2. *Curriculum vitae* complété de la liste des principaux travaux et principales publications
3. Déclaration publique d'intérêts (DPI)
4. Pour les représentants des usagers : lettre de présentation de l'association et de la candidature signée par le (la) présidente de l'association ou toute personne habilitée en ce sens, ainsi que copie de l'agrément de l'association

Pour candidater

. 2.
1. Remplissez et enregistrez le formulaire de candidature sur *Démarches simplifiées* et déposez
 1. - votre CV, complété le cas échéant de la liste des principaux travaux et principales publications
 2. - pour les représentants d'association, la *lettre de présentation* de l'association et la candidature signée par le (la) président(e) de l'association, ainsi que la *copie de l'agrément*

. 3. Remplissez votre DPI sur le portail DPI Santé

La sélection des candidats tiendra compte des compétences recherchées pour chacun des comités permanents. Elle visera également, dans la mesure du possible, à assurer une composition équilibrée en termes de représentativité et de parité hommes/femmes.

Chaque candidature fera l'objet d'une information sur les suites qui lui seront données. La composition nominative des instances fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence et d'une décision qui sera transmise à chaque membre nommé.

Contact pour toute question relative à l'appel à candidatures : comites.permanents@ansm.sante.fr



PUBLIÉ LE 14/03/2023 - MIS À JOUR LE 09/06/2023

Appel à candidatures : rejoignez les comités scientifiques permanents de l’ANSM

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES